

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE TRAVAUX

1. Objet – Champ d’application – Acceptation

Toute commande de travaux ou de fournitures implique l’acceptation pleine et entière par le client des présentes Conditions Générales de Vente et de Travaux (CGV).
Le devis accepté, signé et ses éventuels avenants constituent les conditions particulières.
En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les présentes CGV.
Les présentes CGV s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, notamment celles du client, sauf accord écrit préalable de l’entreprise.
Les présentes CGV intègrent les informations précontractuelles prévues par les articles L111-1 et suivants du Code de la consommation.

2. Validité de l’offre – Devis

Les devis sont valables un (1) mois à compter de leur date d’émission.
Passé ce délai, l’entreprise se réserve le droit de modifier ses prix.
Toute modification demandée par le client avant acceptation pourra faire l’objet : soit d’un refus, soit de l’émission d’un nouveau devis.
L’attestation de TVA à taux réduit, lorsqu’elle est applicable, devra être complétée, signée et jointe au devis.
Tout démontage ou réinstallation ultérieure fera obligatoirement l’objet d’un devis distinct.

3. Commande

La commande devient définitive après signature du devis et versement de l’acompte prévu.
Toute modification ultérieure devra faire l’objet d’un accord écrit des parties.

4. Démarchage téléphonique

Conformément au Code de la consommation, le client peut s’inscrire sur la liste d’opposition au démarchage téléphonique :

👉 www.bloctel.gouv.fr

5. Autorisations – Accès – Domaine public

Les autorisations administratives, de voisinage ou d’occupation du domaine public sont à la charge du client.
À défaut de remise dans les délais requis, l’entreprise ne pourra être tenue responsable des retards ou impossibilités d’exécution.

6. Délais d’exécution

Les délais figurent sur le devis accepté.
Ils peuvent être suspendus ou prolongés en cas : de non-respect des conditions de paiement, de modification de commande, de retard d’autres corps d’état, de force majeure, ou d’incompatibilité technique des supports existants.

7. Réserve de propriété

Les matériels demeurent la propriété de l’entreprise jusqu’au paiement intégral du prix, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil.
Cette clause est opposable même en cas de mise en œuvre partielle des matériels.

8. Transfert des risques

Le transfert des risques intervient à la livraison ou à la prise de possession de l’ouvrage ou du matériel par le client.

9. Sous-traitance

En cas de sous-traitance, il est fait application des articles 1792 et suivants du Code civil

10. Réception des travaux

La réception est réputée acquise : par le paiement du solde, ou en l’absence de réserve écrite dans un délai de quinze (15) jours après achèvement, ou par la signature d’un procès-verbal de réception.

11. Prix – TVA

Les prix sont ceux indiqués au devis.
Toute variation significative du coût de la main-d’œuvre, de l’énergie ou des matières premières pourra faire l’objet d’un avenant, conformément à l’article 1195 du Code civil.
En cas de réqualification fiscale du taux de TVA, le client s’engage à en supporter les conséquences légales.

12. Acomptes

Pour les professionnels

Un acompte de 30 % est exigible à la commande, le solde à la fin des travaux.

Pour les consommateurs

30 % à la commande

20 % au premier jour d’intervention

soldé en fin de chantier

« En cas d’annulation imputable au client après expiration du délai légal de rétractation, l’acompte versé restera acquis à l’entreprise à titre d’indemnité forfaitaire, sous réserve d’une appréciation judiciaire. »

13. Paiement – Retard

Les factures sont payables à 30 jours sauf stipulation contraire.

Professionnels :

Tout retard entraîne :

intérêts au taux BCE + 10 points

indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €

Consommateurs :

Les intérêts de retard sont exigibles après mise en demeure, au taux légal en vigueur.

14. Clause pénale

En cas de non-paiement après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de 10 % du montant TTC restant dû.

Pour les consommateurs, toute pénalité sera appréciée par le juge conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Cette indemnité n’est pas cumulative avec d’autres pénalités.

Cette indemnité pourra être réduite par le juge conformément à l’article 1231-5 du Code civil.

15. Responsabilité – Limitation

L’entreprise ne peut être tenue responsable :

des vices cachés de matériels fournis par des tiers,

d’une utilisation non conforme,

d’un défaut d’entretien,

ou de modifications réalisées par le client ou un tiers.

Cette limitation ne s’applique pas en cas de faute lourde, dolosive ou de dommages corporels, ni aux garanties légales, dans la limite du préjudice réellement subi par l’entreprise

16. Garanties

Les garanties légales s’appliquent conformément aux textes en vigueur.

Pour le consommateur :

garantie légale de conformité

garantie des vices cachés

garantie matériel et main-d’œuvre : 2 ans

Cette garantie commerciale ne se substitue pas aux garanties légales.

Les performances annoncées des systèmes intégrant des fonctions automatisées ou d’analyse algorithmique sont données à titre indicatif par les fabricants et peuvent varier selon les conditions d’utilisation.

17. Droit de rétractation – Consommateur

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d’un délai de 14 jours pour se rétracter.

Début anticipé des travaux (article L221-25)

Si le client demande expressément le démarrage des travaux avant la fin du délai de rétractation, il restera redevable des prestations déjà exécutées en cas de rétractation.

18. Médiation – Litiges

En cas de litige, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

À défaut d’accord amiable :

Professionnels : Tribunal de commerce d’Orléans

Consommateurs : juridiction compétente selon le Code de la consommation

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

19. Données personnelles – RGPD

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement UE 2016/679.

Le client dispose des droits d’accès, rectification, opposition, portabilité et effacement, sous réserve des obligations légales de conservation.

Le client peut exercer ses droits par courrier ou par voie électronique.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, conformément à la réglementation en vigueur.

- Données clients et prospects : conservées pendant la durée de la relation commerciale, puis archivées pendant **[5 ans]** à des fins probatoires et comptables.
- Données utilisées à des fins de prospection commerciale : conservées pendant **3 ans** à compter du dernier contact.
- Données de facturation : conservées pendant **10 ans**, conformément aux obligations légales.

À l’issue de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

Le responsable du traitement des données personnelles est :

AD CAM

7 impasse du brault 45760 Vennecy

contact@ad-cam.fr

898 425 780 00019

Le responsable du traitement détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles.

Autorité de contrôle compétente

Conformément à la réglementation applicable, l’autorité de contrôle compétente en matière de protection des données personnelles est la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL).

Les utilisateurs peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL via son site internet ou par courrier à l’adresse suivante :

CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

20. Délai de disponibilité des pièces détachées du matériel vendu

Conformément aux dispositions légales, le vendeur et le prestataire informe le client que les pièces détachées indispensables à l’utilisation des matériaux et matériels vendus seront disponibles pendant toute la durée de la garantie constructeur. Durant cette période, la fourniture doit au maximum être réalisée dans les deux (2) mois de la demande du client.

21. Mise à disposition du lieu de chargement et de déchargement et des fluides

Le client est tenu responsable de prendre toutes les dispositions pour que nous puissions atteindre sans danger et facilement le lieu d’exécution des travaux à réaliser. Nous déclinons toute responsabilité d’un dommage causé par un de nos véhicules, de notre matériel de chargement/déchargement et survenant sur le lieu des travaux ou de l’exécution de la prestation par suite d’un accès difficile. Le client doit fournir gratuitement à l’entreprise, durant le temps de l’exécution de la prestation, le libre accès et l’usage aux fluides nécessaires pour l’exécution de la prestation.

22. Marchés privés supérieurs à 12.000 € H.T.

Si le client est maître de l’ouvrage et lorsque le montant des travaux, déduction faite de l’acompte versé à la commande, est supérieur à 12.000 euros, le maître de l’ouvrage doit en garantir le paiement en application de l’article 1799-1 du Code Civil. La garantie est due lorsque le montant des sommes dues est supérieur à 12.000 € H.T. Si le client est entrepreneur, ce dernier est tenu d’appliquer l’ensemble des dispositions prévues par la Loi n° 78-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, notamment par acte de sous-traitance.

23. Propriété Intellectuelle

Les devis, études, plans et documents de toute nature remis ou envoyés aux clients restent notre propriété. Leur utilisation ou exécution même partielle, nous donne droit à une indemnité forfaitaire égale à dix pour cent (10%) du montant du devis, après l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception afin de les récupérer, restée sans effet au bout de huit (8) jours. Les dessins, illustrations, images, photographies et plus généralement toutes les représentations des produits vendus ou issus de nos prestations, ont une valeur purement figurative et non contractuelle et quelles que soient les supports utilisés de communications. Toutes les photos prises des prestations réalisées le sont dans le cadre du respect stricte des règles sur les données personnelles, le client ayant donné préalablement en toute liberté et conscience son droit d’utiliser ces photos.

ANNULATION de COMMANDE : Article L.221-18 du Code de la Consommation.

Compléter et signer le formulaire ci-après, l’envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au prestataire.

L’expédier au plus tard le quatorzième jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant :

Non et adresse complète du prestataire :

Je notify par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien et/ou sur la prestation de service de la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Commande reçue le :

Nom du client et adresse du client :

Date et signature du client :